



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du vendredi 27 septembre 2019
Délibération n°2019-29

Membres présents :

<u>MEMBRES ELUS</u>	<u>MEMBRES EXTERIEURS</u>	<u>PERSONNALITÉS INVITEES</u>
<p>Collège A : M. Vincent EGEA. M. Nicolas LEROY (Visioconférence)</p> <p>Collège B : Mme Claire GOLLETY. M. Aurélien SIRI.</p> <p>Collège C : Mme Evelyne FONTAINE. M. Jean-Louis ROSE.</p> <p>Collège des BIATSS : M. Ridjal ABDOULAHY. Mme. Catherine FONTAINE.</p> <p>Collège des USAGERS : Mme Benoise BEN ATHMANE. M. Anil ABDOULKARIM représenté par Mme. Benoise BEN ATHMANE.</p>	<p>Membres de droit : Monsieur Benoit ROIG représenté par M. Aurélien SIRI M. Philippe AUGÉ représenté par M. Aurélien SIRI.</p> <p>Représentant des activités économiques : M. Zainal CHARAFOUDINE.</p> <p>Représentant des organismes de salariés : Monsieur Abdoul DAHALANI représenté par M. Zainal CHARAFOUDINE.</p> <p>Personnalité extérieure : Mme Anrafati COMBO représentée par M. Zainal CHARAFOUDINE.</p>	<p>M. Jean François COLOMBET, Préfet de Mayotte, Chancelier des universités, Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Montpellier, Chancelière des universités, M. Gilles HALBOUT, Vice-Recteur de Mayotte, M. Zoubair Ben Jacques ALONZO, Directeur Général de la CCI de Mayotte, M. Jean-Marc LELEU, Directeur Régional des Finances Publiques de Mayotte, M. Fouad DOGGA, chargé de mission vie universitaire du Vice-Rectorat de Mayotte, Mme Onja ANDRIAMIANDRA, Directrice des affaires Financières, M. Fortuné DEMBI, Directeur des Ressources Humaines.</p> <p>QUORUM ordinaire : 15/20 <i>(majorité des membres en exercice présente ou représentée)</i></p> <p>QUORUM budgétaire et statutaire : 10/20 <i>(majorité de l'effectif légal présente)</i></p>

Membre absents (excusés) : Monsieur Thierry GALARME (Représentant des organisations d'employeurs), M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI (Président du Conseil Départemental), M. Hugues DELOUTE (Personnalité extérieure), M. Nicolas LEROY (Représentant des professeurs d'université).

Invités absents (excusé) : M. Jean-François COLOMBET (Préfet de Mayotte – Chancelier des universités),

A l'ouverture de la séance, 9 personnes sont présentes sur les 20 membres composant le conseil d'administration, 5 procurations ont été données : M. Philippe AUGÉ (président de l'université partenaire de Montpellier) à M. Aurélien SIRI, Monsieur Benoit ROIG (président de l'université partenaire de Nîmes) représenté par M. Aurélien SIRI, M. Anil ABDOULKARIM (Représentant des usagers) représenté par Mme. Benoise BEN ATHMANE, Monsieur Abdoul DAHALANI (Représentant des organismes de salariés) représenté par M. Zainal CHARAFOUDINE, Mme Anrafati COMBO (Personnalité extérieure) représentée par M. Zainal CHARAFOUDINE.

Nature de l'acte :

- Vu le code de l'éducation et notamment l'article L.712-3 ;
- Vu le décret n°2011-1299 modifié du 12 octobre 2011 portant création du CUFR de Mayotte ;
- Vu le Règlement Intérieur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte mis à jour des modifications votées au CA du 25 avril 2017 ;
- Vu l'avis du Comité Technique en date du 14 juin 2019 ;
- Vu la délibération n°2019-14 du Conseil d'administration du CUFR de Mayotte en date du 26 Juin 2019.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, décide :

Article unique

La modification de la période de stage des étudiants en L3 AES au sein du Calendrier universitaire 2019-2020 est approuvée.

Résultats du vote :

Nombre de votants..... : 15	Pour..... : 15
Abstention..... : 0	Contre..... : 0

Le président du conseil d'administration du CUFR

Zajnal CHARAFFOUDINE

Le directeur du CUFR

Aurélien SIRI



Envoi au contrôle de légalité le :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.

Certifié exécutoire le :

En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.

PROJET CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2019-2020

AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		
1 JEU	Fermeture administrative du CUFR	1 DIM		1 MAR		1 VEN	Toussaint	1 DIM		1 MER	Nouvel an	1 SAM		1 DIM		1 MER		1 VEN	Fête du travail	1 LUN	Lundi de Pentecôte	1 MER		1 SAM		
2 VEN.		2 LUN.		2 MER.		2 SAM.		2 LUN.	Examens S1	2 JEU.		2 DIM.		2 LUN.		2 JEU.		2 SAM.		2 MAR.	Examens session 2	2 JEU.		2 DIM.		
3 SAM.		3 MAR.		3 JEU.		3 DIM.		3 MAR.		3 VEN.		3 LUN.		3 MAR.		3 VEN.		3 DIM.		3 MER.		3 VEN.		3 LUN.		
4 DIM.		4 MER.		4 VEN.		4 LUN.		4 MER.		4 SAM.		4 MAR.		4 MER.		4 SAM.		4 LUN.	Examens S2	4 JEU.		4 SAM.		4 MAR.		
5 LUN.		5 JEU.		5 SAM.		5 MAR.		5 JEU.		5 DIM.		5 MER.		5 JEU.		5 DIM.		5 MAR.		5 VEN.		5 DIM.	5 MER.		5 MER.	
6 MAR.		6 VEN.		6 DIM.		6 MER.		6 VEN.		6 LUN.		6 JEU.		6 VEN.		6 LUN.		6 MER.		6 SAM.		6 LUN.	6 LUN.		6 JEU.	
7 MER.		7 SAM.		7 LUN.		7 JEU.		7 SAM.		7 MAR.		7 MER.		7 SAM.		7 MAR.		7 JEU.		7 DIM.		7 DIM.	7 MER.		7 VEN.	
8 JEU.		8 DIM		8 MAR.		8 VEN.		8 DIM.		8 MER.		8 MER.		8 DIM.		8 MER.		8 VEN.		Victoire 45		8 LUN.	8 MER.		8 MER.	
9 VEN.		9 LUN.		9 MER.		9 SAM.		9 LUN.		9 JEU.	Reprise service logistique	9 JEU.		9 DIM.		9 LUN.		9 JEU.				9 SAM.	9 MAR.		9 JEU.	
10 SAM.		10 MAR.		10 JEU.		10 DIM.		10 MAR.		10 VEN.		10 MER.		10 LUN.		10 MAR.		10 VEN.				10 DIM.	10 MER.		10 VEN.	
11 DIM.	L'Aïd el Kebir	11 MER.		11 VEN.		11 LUN.	Armistice	11 MER.		11 SAM.			11 MAR.		11 MER.		11 SAM.			11 LUN.		11 JEU.		11 SAM.		
12 LUN.		12 JEU.		12 SAM.		12 MAR.		12 JEU.	12 DIM.			12 MER.		12 JEU.		12 DIM.		12 MAR.		12 VEN.		12 DIM.				
13 MAR.		13 VEN.		13 DIM.		13 MER.		13 VEN.	13 LUN.	Reprise personnel BIATSS et Enseignants		13 JEU.		13 VEN.		13 LUN.	Lundi de Pâques	13 MER.		13 SAM.		13 LUN.				
14 MER.		14 SAM.		14 LUN.		14 JEU.		14 SAM.	14 MAR.			14 VEN.		14 SAM.		14 MAR.		14 JEU.	14 DIM.		14 MAR.	Fête nat.				
15 JEU.	Assomption	15 DIM		15 MAR.		15 VEN.		15 DIM.	15 MER.			15 MER.		15 DIM.		15 MER.	Révisions	15 VEN.	15 LUN.		15 MER.					
16 VEN.	Reprise service logistique	16 LUN.		16 MER.		16 SAM.		16 LUN.	16 JEU.			16 JEU.		16 LUN.		16 JEU.		16 SAM.	16 MAR.	16 MER.		16 JEU.				
17 SAM.		17 MAR.		17 JEU.		17 DIM.		17 MAR.	17 VEN.			17 VEN.		17 MAR.		17 VEN.		17 DIM.	17 MER.	17 MER.		17 VEN.				
18 DIM.		18 MER.		18 VEN.		18 LUN.		18 MER.	18 SAM.			18 SAM.		18 MER.		18 SAM.			18 LUN.	18 JEU.		18 SAM.				
19 LUN.	Reprise BIATSS	19 JEU.		19 SAM.		19 MAR.		19 JEU.	19 DIM.		19 DIM.		19 JEU.		19 DIM.			19 MAR.	19 VEN.		19 DIM.					
20 MAR.	REINSCRIPTION	20 VEN.		20 DIM.		20 MER.	Maoulida	20 VEN.	20 LUN.		20 LUN.		20 VEN.		20 LUN.	Examens S2		20 MER.	20 SAM.		20 SAM.					
21 MER.		21 SAM.		21 LUN.		21 JEU.		21 SAM.	21 MAR.		21 MAR.		21 SAM.		21 MAR.			21 JEU.	Ascension	21 DIM.	21 MAR.		21 MAR.			
22 JEU.		22 DIM.		22 MAR.		22 VEN.		22 DIM.	22 MER.		22 MER.		22 DIM.	Miradji	22 MER.			22 VEN.		22 LUN.	22 MER.		22 MER.			
23 VEN.		23 LUN.		23 MER.		23 SAM.		23 LUN.	23 JEU.		23 JEU.		23 LUN.		23 JEU.			23 SAM.		23 MAR.	23 JEU.		23 JEU.			
24 SAM.		24 MAR.		24 JEU.		24 DIM.		24 MAR.	24 VEN.		24 VEN.		24 MAR.		24 VEN.			24 DIM.	L'Aïd el FITR	24 MER.	24 VEN.		24 VEN.			
25 DIM.			25 MER.		25 VEN.		25 LUN.		25 MER.	Noël	25 SAM.		25 MAR.		25 SAM.			25 LUN.	25 JEU.		25 SAM.					
26 LUN.		Reprise des enseignants	26 JEU.		26 SAM.		26 MAR.		26 JEU.	26 DIM.		26 DIM.		26 JEU.			26 DIM.		26 MAR.	26 VEN.		26 DIM.				
27 MAR.		Début des cours Accueil L1	27 VEN.		27 DIM.		27 MER.	Révisions	27 VEN.	27 LUN.		27 LUN.		27 VEN.			27 LUN.	Abol. Esclav.	27 MER.	27 SAM.		27 LUN.				
28 MER.		REINSCRIPTION	28 SAM.		28 LUN.		28 JEU.		28 SAM.	28 MAR.	28 MER.		28 MER.		28 SAM.			28 MAR.	28 JEU.		28 DIM.	28 MAR.		28 MER.		
29 JEU.			29 DIM.		29 MAR.		29 VEN.		29 DIM.	29 MER.	29 JEU.		29 MER.		29 DIM.			29 MER.	29 VEN.		29 LUN.	29 MER.		29 MER.		
30 VEN.	30 LUN.			30 MER.		30 SAM.	30 LUN.		30 JEU.	30 MER.		30 JEU.		30 LUN.		30 JEU.	30 SAM.		30 MAR.	30 JEU.		30 JEU.				
31 SAM.			31 JEU.				31 MAR.			31 VEN.			31 MER.		31 MAR.		31 VEN.		31 DIM.	Pentecôte		31 VEN.				

- fêtes légales + 4 fêtes mobiles musulmanes
- vacances scolaires Mayotte
- vacances universitaires
- Fermeture adm CUFR
- Ramadan (L'Aïd el Fitr)
- Examens
- Révisions
- Inscriptions des néo-entrants : à l'issue des résultats du baccalauréat
- Réinscription des étudiants